



Nettoyons nos coteaux

DATES A RETENIR

- Rendez-Vous du Développement Durable
Conférence débat « *Le gaspillage alimentaire* »
- Collecte alimentaire
« *Café - sucre en poudre et en morceaux* »
- Chantier Nature
- Les Journées de la Création et Tradition
Marché de Noël
- Heure du Conte
- Visite de Saint-Nicolas dans les Écoles
- Marché Fermier
(avec animation/dégustation chocolat et gourmandises)
- Bourse aux jouets
- Défilé de Saint-Nicolas
- Marché Fermier

Jeudi 27 novembre à 20h en Mairie

Jusqu'au 28 novembre -
Mairie - écoles maternelle et élémentaire

Vendredi 28 novembre
Rendez-Vous - 9h à la source du Fonteno

Complexe Sportif du Mancès
Samedi - 29 novembre de 14h à 18h
Dimanche - 30 novembre de 10h à 18h

Mercredi 3 décembre de 16h45 à 17h30
Bibliothèque Municipale

Vendredi 5 décembre

Samedi 6 décembre de 9h à 12h
parking de la Ronchère

Dimanche 14 décembre de 9h à 12h
Complexe Sportif du Mancès

Dimanche 14 décembre - Houdemont
- 15h - spectacle pour enfants
- 16h30 - départ du défilé de la Mairie
- vers 18h - goûter pour les enfants

Samedi 20 décembre de 9h à 12h
parking de la Ronchère

■ AU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 17 novembre 2014

■ RECENSEMENT DE LA POPULATION

■ Création de 4 postes d'agents recenseurs

Le Conseil Municipal crée 4 postes temporaires d'agents recenseurs pour assurer les missions de recensement de la population en 2015.

■ Rémunération des agents recenseurs

Le Conseil Municipal versera aux agents recenseurs une rémunération basée sur les critères suivants :

- 44 € pour la tournée de reconnaissance des lieux,
- 23 € pour les deux journées et demies de formation assurée par l'INSEE,
- 5 € par feuille de logement saisie et renseignée,
- 0,75 € par feuille individuelle de personne recensée par logement.

■ PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DE L'AMTE

Le Conseil Municipal ouvre la possibilité à tous les enfants du CP au CM2 de participer aux activités de l'AMTE. Ainsi, pourront fréquenter l'AMTE les enfants du CP au CM2 exclusivement résidant scolarisés ou non dans la commune et aussi aux enfants des communes extérieures scolarisés à l'école élémentaire Maurice et Katia Krafft.

■ A.M.T.E. - 1^{ÈRE} PÉRIODE

Pour la période allant du 22 septembre au 17 octobre 2014 (4 semaines), la somme de 512,20 € a été partagée entre les associations : Basket, Gym's Houd, Club des Arts, Club de Football qui ont participé à l'animation de l'Aménagement Municipal du Temps de l'Enfant.

■ AFFAIRE SCOLAIRES - RÈGLEMENTS INTÉRIEURS

Pour tenir compte des observations faites depuis la rentrée et en améliorer le fonctionnement, le Conseil Municipal décide d'adapter les règlements intérieurs des différents services périscolaires proposés par la commune :

- l'étude municipale,
- les mercredis récréatifs,
- les nouvelles activités périscolaires,
- la garderie municipale,
- la cantine scolaire,
- l'AMTE.

Tous les règlements peuvent être consultés sur le site houdemont.fr dans la rubrique :

ECOLE, JEUNESSE> Rythmes scolaires

■ INFORMATIQUE

■ Intégration de l'outil informatique au sein de la direction des systèmes du Grand Nancy

Dans le cadre d'une mutualisation des services, la commune va confier à la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication (DSIT) du Grand Nancy la gestion du système informatique de la Mairie, comme 12 villes de l'agglomération et 6 établissements publics qui ont déjà effectué cette démarche.

■ VOISINS SOLIDAIRES ET ATTENTIFS

Le protocole Voisins Solidaires et Attentifs (VSA) qui fixe les modalités d'organisation entre la Ville et la Police Nationale est adopté par le Conseil Municipal.

■ SUBVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU

Dans le cadre de la démarche « zéro pesticide » et la gestion durable du territoire engagés depuis 2 ans, la commune envisage la réorganisation de son fleurissement et prévoit l'acquisition d'arbustes et de plantes vivaces.

Le Conseil Municipal sollicite de l'Agence de l'Eau une subvention pour financer à hauteur de 60% l'achat de plantes dites « couvre-sol ». L'Agence de l'Eau avait subventionné, en 2013, le diagnostic établi pour les espaces verts et parcs de la Ville.

Autres informations

■ RECENSEMENT

La Mairie recherche des agents recenseurs pour assurer l'enquête du recensement de la population qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015.

Renseignement en Mairie au 03 83 56 87 09

■ TRAVAUX

- L'éclairage du chemin de l'étang du Fonteno a été entièrement rénové.
- Les Services Techniques ont procédé à l'installation des décorations de Noël. Elles fonctionneront du 5 décembre au 7 janvier 2015.
- L'éclairage de l'esplanade de la Mairie a été optimisé par la diminution du nombre de points lumineux et le remplacement des anciens luminaires éclairant à 360° avec des systèmes à LED d'une puissance de 20W nettement moins consommateurs d'énergie.
- Mise en place au complexe sportif du Mancés de détecteurs de présence pour assurer une meilleure gestion de l'éclairage.

Santé-Social-Sécurité

COLLECTE ALIMENTAIRE



La Ville de Houdemont s'associe aux 30 ans du réseau des Banques Alimentaires et organise une collecte de :

CAFÉ - SUCRE en poudre et en morceaux

du 24 au 28 novembre 2014 en Mairie et aux écoles primaire et maternelle.

Merci pour votre générosité

Avec le soutien des Sapeurs Pompiers de Meurthe-et-Moselle.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

113 aînés avaient répondu à l'invitation du Maire pour partager le traditionnel repas offert par le CCAS dans la Salle Polyvalente.



Ce rendez-vous convivial a été l'occasion de souligner le rôle important des retraités dans la vie associative de la Ville, à travers les nombreuses actions intergénérationnelles menées en collaboration avec la municipalité, comme l'Heure du Conte, les Chantiers Jeunes ou encore les nouvelles activités périscolaires.

Les bénévoles qui s'investissent toute l'année au service du lien social en ont été chaleureusement remerciés.

Manifestement heureux de se retrouver, les seniors ont apprécié le menu soigneusement préparé à leur intention.

AIDES CCAS

Aides aux vacances

Les Houdemontais peuvent bénéficier d'une aide, sous conditions de ressources, jusqu'à 21 jours dans l'année. Elle s'applique aux familles dont les enfants fréquentent des centres de loisirs, participent à des séjours (colonies de vacances, classes de découverte) ou aux animations communales organisées pendant les vacances. Cette aide a été étendue aux mercredis récréatifs depuis la rentrée.

Barème en vigueur :

Montant de l'aide par jour	Quotient familial(*)	
17 €	Inférieur à	535 €
15 €	De 535,01 € à	655 €
13 €	De 655,01 € à	825 €
10 €	De 825,01 € à	975 €
8 €	De 975,01 € à	1 125 €

(*) Quotient familial =

$\frac{\text{Revenus déclarés aux impôts (2013)} + \text{alloc.familiales} \times 12}{\text{Composition de la famille} \times 12}$

Composition de la famille x 12.

Pour en bénéficier les familles doivent présenter en Mairie les factures acquittées de l'année en cours, le dernier avis d'imposition, le relevé CAF et un RIB.

Aides allocation d'hiver

Le CCAS attribue une aide annuelle à l'énergie aux personnes retraitées de la commune, âgées de 65 ans et plus. Cette aide est divisée par deux dans la mesure où le bénéficiaire vit chez ses enfants.

Barème 2014/2015 :

Montant de l'aide	Nombre de personne	Revenu déclaré de l'année 2013
887 €	Personne seule	Inférieur ou égal à 7 000 € ou bénéficiant du Fonds National de Solidarité
605 €	Personne seule	De 7 001 € à 8 500 €
477 €	Personne seule	De 8 501 € à 9 500 €
318 €	Personne seule	De 9 501 € à 10 500 €
205 €	Personne seule	De 10 501 € à 11 500 €
902 €	Couple	Ne dépassant par 15 000 €

Pour bénéficier de cette aide, vous devez présenter en Mairie votre dernier avis d'imposition et un RIB.

VOTRE MESSAGER

Vous pouvez consulter ou télécharger « Le Messager » sur le site internet de la Ville :

<http://houdemont.fr>.

Vous trouverez également sur ce site internet les délibérations du Conseil Municipal dans la rubrique : CONSEIL MUNICIPAL

Animations - Culture

AU COMITÉ DES FÊTES

Les Journées de la Création - Marché de Noël



La Bourse aux Jouets

Dimanche 14 décembre de 9h à 12h
Complexe Sportif du Mancés

Seuls les enfants accompagnés d'un adulte auront le droit d'exposer.

Modalités d'inscription sur le site houdemont.fr

La Saint-Nicolas

Cette année encore, le grand Saint-Patron de la Lorraine ne manquera pas son rendez-vous traditionnel avec les Houdemontais.

Après avoir parcouru, toute la semaine, les rues de l'agglomération Nancéienne, Saint-Nicolas terminera son périple à **Houdemont le 14 décembre**.



A 15h00 les festivités commenceront, Les Marionnettes de Koukla offriront un spectacle intitulé « Michka le Petit Ours ». Conte de Noël Russe.

Vers 16h45, Saint-Nicolas sera accueilli à l'Hôtel de Ville par Monsieur le Maire qui lui remettra symboliquement les clefs de la Ville et, à la tombée de la nuit, le cortège de chars se mettra en route pour le traditionnel défilé dans les rues de Houdemont.

Retour au Mancés vers 18h, où il sera offert une boisson chocolatée aux enfants et un vin chaud à leurs parents.

Visite dans les écoles. Saint-Nicolas rendra visite aux enfants des écoles maternelle et élémentaire le :

Vendredi 5 décembre



Cette année, c'est le thème « Les métiers du cirque » qui a été retenu pour la décoration des chars de Saint-Nicolas.

Animations - Culture (suite)

CLUB CYCLO

Suite à l'idée de créer prochainement un Club Cyclo à Houdemont, la réunion du 25 septembre avait réuni une quinzaine de personnes.

De petits groupes se sont ainsi constitués et ont pu profiter du temps assez doux du mois d'octobre pour faire, le samedi après-midi, quelques balades adaptées au niveau de chacun.

Après ces premières sorties, un questionnaire leur sera transmis pour dresser un premier bilan et préparer la saison prochaine.

Environnement - Qualité de vie

LA DÉCORATION DES BALCONS

La prise de conscience de la pollution lumineuse est relativement récente. Le halo lumineux de nos villes qui gêne l'observation des étoiles, révèle la surabondance des éclairages. Un ciel sans pollution lumineuse permettrait d'apercevoir **plus de 7000 étoiles**. Les pratiques évoluent très vite en France : à présent les commerces éteignent leurs enseignes et vitrines pendant la nuit de 1h à 7h du matin suite aux nouvelles réglementations. Au moment des fêtes, les particuliers qui posent des guirlandes lumineuses sur leurs balcons sont invités à diversifier la décoration avec d'autres objets. Une horloge programmée permettra de faire des économies d'énergie et favorisera la faune et la biodiversité nocturne.



RENDEZ-VOUS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

27 novembre 20h en mairie
« Gaspillage alimentaire et solidarité »



Emmanuelle Chapin chargée de mission à la Communauté Urbaine du **Grand Nancy** viendra présenter les 10 conseils pour moins jeter, expliquer la différence entre DLC et DLUO.

Geneviève Pupil, Présidente de la Banque Alimentaire de Nancy et sa région, expliquera le rôle de l'association, son organisation, son histoire.

CHANTIER NATURE

28 novembre à 9h au Fonteno,

Au programme les travaux dans les vergers et préparatifs pour les plantations d'hiver, une deuxième équipe pourra vérifier et compléter le balisage des sentiers dans le village.

PRIX SPÉCIAL BIODIVERSITÉ

La Mission Villes et Villages fleuris du Département a remis, le 8 novembre, à la Ville de Houdemont, le Prix Spécial 2014 pour la qualité de ses manifestations et actions en lien avec la Nature et la Biodiversité.

